

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 JANVIER 2016

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, ANDRE Stéphane, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie Mrs VIEIRA DA SILVA Agostinho et ZANARDI Didier.

Absents excusés : Mrs ANGELOZ Patrice et CORTINOVIS Damien.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BEIGNIER.

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

AVANCEMENT DE L'ETUDE POUR UN AMENAGEMENT DE SECURITE CD18 RUE DE BEARD/RUE DE LA CROIX :

Monsieur le Maire souhaite que la commune puisse engager les travaux en 2016. Il indique que ces aménagements sont susceptibles de bénéficier d'aides financières au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour un taux de base de 35 % et du Conseil Départemental pour un taux envisagé de 15 %. Il envisage également de solliciter la CC Haut-Bugey pour l'attribution d'un fonds de concours.

Il informe qu'il a sollicité le Bureau INFRATECH en vue d'une maîtrise d'œuvre, pour connaître le coût de cet aménagement, son financement et prévoir les crédits budgétaires pour le vote du budget primitif en mars prochain. Un avant-projet sommaire devrait être transmis pour le Conseil Municipal de février 2016.

Il rappelle que cet aménagement concerne trois secteurs de la rue de Béard : l'entrée Sud au niveau de Logna pour un ralentissement à l'entrée de la courbe, le carrefour de la rue de la Croix et l'entrée Nord au niveau de Saint-Germain de Béard et de l'arrêt de bus. Il précise qu'il souhaite un rétrécissement par le centre de la chaussée et des aménagements paysagers.

Il informe, également, que ces travaux pourraient, si le Conseil Municipal le décide, être précédés de l'enfouissement des réseaux électriques sur ce secteur. Monsieur le Maire ajoute qu'il a sollicité le SIEA de l'Ain, maître d'ouvrage, en vue de la réalisation d'une étude chiffrée.

Le Conseil Municipal prend acte de l'avancement de l'étude et des possibilités d'aides financières et indique qu'il délibérera au vu de l'avant-projet sommaire qui sera présenté lors d'une prochaine réunion.

2016-001 – NOUVELLE PROPOSITION D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'ap) :

Monsieur le Maire informe que la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées du 1^{er} décembre 2015 a émis un avis défavorable à la demande de période supplémentaire. Monsieur le Maire propose une nouvelle programmation pour cette mise en accessibilité.

Il indique que ces aménagements pourraient bénéficier d'une subvention du département de l'Ain, ainsi qu'une aide de l'Etat au titre de la DETR.

Il propose de faire établir des devis rapidement afin de déposer les demandes de subventions pour une programmation des aides dès 2016.

Le Conseil Municipal constate que les aménagements concernant l'accessibilité à l'église ne paraissent pas réalisables.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide comme suit l'agenda d'accessibilité :

Mairie :

. Cheminements extérieurs :

Le revêtement du cheminement devra présenter un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement permettant sa détection à la canne ou au pied.

La porte vitrée d'entrée doit être pourvue de deux bandes de couleur contrastées.

Contrôle d'accès et de sortie : mise en place d'un système de contrôle d'accès conforme de type visiophone.

. Accessibilité intérieure :

Accueil : mise en place d'une tablette de largeur 60 cm et de profondeur 30 cm afin de permettre l'approche frontale pour une personne en fauteuil roulant.

Sanitaires : installer un lave-main accessible ainsi qu'une barre d'appui latérale supplémentaire.

Commande d'éclairage à déplacer à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m.

Escalier entre niveau 0 et 1 : Prolonger la main courante au droit des premières et dernières marches.

Mettre en œuvre une main courante préhensible du côté opposé à celle existante.

Mettre en place une bande de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mettre en place un revêtement contrasté sur la première et la dernière contremarche.

Pas de création d'ascenseur : l'établissement recevant moins de 20 personnes à l'étage, l'ensemble des prestations offertes à l'étage seront fournies au rez-de-chaussée.

L'accessibilité de la mairie nécessite des travaux pour adaptation tous handicaps. Ceux-ci, estimés à 6 000 € HT, pourraient être réalisés en partie dès 2016 et se terminer en 2017.

Salle polyvalente :

. Cheminements extérieurs :

Le revêtement du cheminement devra présenter un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement permettant sa détection à la canne ou au pied.

Mettre en place une plaque signalétique directionnelle sur support existant et sur poteau à créer.

. Accessibilité intérieure :

Escalier accès scène : Prolonger la main courante au droit des premières et dernières marches.

Mettre en place une bande de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mettre en place des contremarches contrastées sur la première et la dernière contremarche. Mettre en œuvre des nez de marche antidérapants et visuellement contrastés.

Sanitaires : absence de sanitaire adapté. L'accessibilité aux sanitaires est à réaliser.

Revoir et reprendre le local des sanitaires dans la globalité (étude à réaliser avec celle d'un aménagement pour la réalisation d'une seconde issue de secours, avec rampe).

Vestiaires avec hauteur accessible.

L'accessibilité de la salle polyvalente nécessite des travaux pour adaptation tous handicaps estimés à minima à 9 000 € HT. Ces travaux pourraient être réalisés entre avril 2017 et août 2018.

Eglise :

Il s'agit d'un lieu de culte dont l'accessibilité est rendue difficile du fait de la configuration des lieux (relief et cimetière). Difficulté technique résultant de l'environnement du bâtiment. L'accessibilité extérieure semble difficilement réalisable. Seule l'accessibilité à l'entrée pourrait être aménagée par la réalisation d'une rampe d'accès répondant aux normes (largeur, pente, revêtement...). Une étude sera réalisée et le cas échéant les travaux pourraient être prévus avant août 2018.

2016-002 – OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL 2016 ET AU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate le dépassement des prévisions budgétaires pour la réalisation de la déclaration de projet et vote l'ouverture de crédits complémentaires pour 2 500 € au compte 202 du budget principal 2016. Il constate également le dégrèvement pour une PAC émise à tort en 2015 et vote l'ouverture de crédits budgétaires pour 3 000 € au compte 673 du budget annexe eau et assainissement 2016.

AVIS SUR LE REAMENAGEMENT FINAL DU SITE DES CARRIERES BLANC SUR GRAND PARC ET CHAMP JAILLET :

Le réaménagement envisagé porte sur le secteur Grand Parc, dont l'extraction est terminée, et sur celui de Champ Jaillet dont l'extension est en cours. Le choix du réaménagement se fait en tenant compte :

- . des caractéristiques du site (surface et profondeur du projet, valeur agronomique initiale des sols),
- . de l'environnement du site (milieu rural et agricole),
- . des attentes des collectivités,
- . des contraintes techniques et financières.

Les principaux acteurs du projet de réaménagement de la carrière sont :

- . les Carrières Blanc en tant qu'exploitant,
- . les propriétaires des terrains, dont les exploitants agricoles,
- . les communes,
- . les administrations concernées (DREAL Rhône-Alpes, notamment).

Soucieuse de réaliser, au terme de son exploitation, une bonne remise en état et afin d'intégrer au mieux les propriétaires agricoles dans le projet de réaménagement proposé, l'entreprise Carrières BLANC a fait réaliser une étude agronomique des sols sur la surface d'extension. Le projet de réaménagement proposé tient compte des prescriptions faites par les bureaux d'études spécialisés (Ecotope et Agrestis).

Les principales vocations du projet de réaménagement de la carrière sont :

- . La mise en sécurité et le nettoyage.
- . Le paysage : adoucissement des fronts de taille, remblaiement partiel du secteur « Champ Jaillet », reboisement de certaines zones défrichées, remise en état agricole des secteurs « Champ Jaillet et Grand Parc ».
- . L'activité agricole et économique : recréation de sols agricoles aux caractéristiques agro-pédologiques comparables à l'état initial.

Pour être réussie, cette intégration de la carrière nécessite la prise en compte de principes généraux pendant la durée de l'exploitation et lors du réaménagement final :

- . Reconstitution des sols : le réaménagement sera réalisé à l'aide des terres végétales issues du décapage, prélevées sur le site au fur et à mesure de l'exploitation.
- . Qualité du soubassement.
- . Matériaux issus du décapage sélectif.
- . Conditions de stockage des terres végétales.
- . Remise en place des terres décapées.
- . Modelage de la topographie : talus, remblaiement du fond de fouille jusqu'à la cote 476 m pour la partie Est et jusqu'à la cote 463 m au niveau de la partie Ouest, végétalisation du site, reboisement et plantation de haies.
- . Aménagements écologiques : réalisation d'un pôle écologique situé au Sud-Ouest du secteur « Champ Jaillet ».
- . Gestion de l'eau.

L'intérêt socio-économique du réaménagement :

L'agriculture locale ne sera pas lésée par l'exploitation temporaire de la carrière car le réaménagement est et sera à vocation agricole. Une partie des terrains initialement occupés par des boisements sera partiellement reboisée, permettant également un retour à sa vocation forestière.

L'activité et les installations de traitement des granulats seront maintenues sur le secteur « En Pièce Longue » permettant ainsi de maintenir une activité économique et des emplois dans le secteur.

L'intérêt paysager :

Le remblaiement partiel du secteur « Champ Jaillet », le reboisement de certaines zones défrichées ainsi que le retour des terrains à leur vocation agricole aura pour effet de supprimer le paysage minéral induit par la carrière et de retrouver le paysage bocager initial du secteur. L'intérêt paysager est donc certain.

L'intérêt technique de mise en sécurité du site :

Le remblaiement de la carrière, l'adoucissement et la végétalisation des fronts joueront un rôle important pour réduire l'érosion et stabiliser les talus et empêcher toute chute depuis un ancien front de taille.

L'intérêt écologique : Le pôle écologique sur le secteur « Champ Jaillet » favorisera l'implantation d'une biodiversité variée et d'intérêt, biodiversité en partie présente dans le secteur du projet.

Compte tenu de l'intérêt socio-économique, paysager et écologique présenté dans l'étude de réaménagement et de l'intérêt technique de mise en sécurité du site, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à transmettre un avis favorable au projet de remise en état finale.

SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT :

Monsieur COMTET informe qu'une sensibilisation aux gestes qui sauvent a été fixée le samedi 27 février 2016 pour une session de 2 heures, de 9h à 11h à la salle polyvalente.

Il ajoute que cette formation, limitée de préférence à 16 personnes, contient un module alerter, masser et défibriller, ainsi qu'un module traitement des hémorragies.

Compte tenu du nombre limité de participants, Monsieur COMTET souhaite que cette formation serve dans un premier temps des membres du Conseil Municipal, des associations locales, des services techniques, administratifs et périscolaires de la commune. Les habitants seront également informés par le panneau d'information, les panneaux d'affichage du four et de la Mairie et par le site internet. Les inscriptions se feront en mairie. En cas de dépassement du nombre de participants, une seconde formation pourra être demandée.

RECENSEMENT DES ZONES DE L'AIN NON COUVERTES EN TELEPHONIE MOBILE :

Monsieur le Maire communique le courrier par lequel Mrs Patrick CHAIZE, sénateur, et Damien ABAD, Président du Conseil Départemental, informent des dispositions gouvernementales permettant d'améliorer la couverture en téléphonie mobile dans les zones les plus rurales.

Un recensement exhaustif des zones de l'Ain non couvertes est mis en place.

Le Conseil Municipal communique les zones suivantes : Hameau de Géovreissiat, Place du Berbois, 1205 Rte de Géovreissiat, les Pommiers, Les Coteaux, 1270 et 1295 rue de Béard (couverture partielle).

INFORMATIONS DIVERSES :

. Réunion du CME :

Madame RYSER informe que le Conseil Municipal d'Enfants se réunira le lundi 8 février 2016 à 18h.

. Journée Mondiale de Sensibilisation à l'Autisme :

Le 2 avril 2016 a lieu la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Elle vise à mieux informer le grand public sur les réalités de ce trouble du développement. Le Conseil Municipal accepte d'acheter et de mettre en place les ballons bleus pour cette journée de sensibilisation.

Prochain Conseil Municipal : lundi 29 février 2016 à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h.